

*La Ministre délégué*

*Paris, le* 04 JAN. 2022

Mesdames et messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous présenter tous mes vœux de santé, de bonheur et d'accomplissement personnel comme professionnel pour vous et vos proches.

Vous le savez comme moi, notre pays est confronté à une flambée de l'épidémie de covid-19 qui contraint le Gouvernement à prononcer de nouvelles mesures de restriction afin de freiner la double vague de ses variants (delta et omicron). Dans ce contexte, notre volonté est d'appliquer des mesures simples et efficaces sans mettre en péril la vie sociale et économique du pays.

Si je me réjouis que la pratique de l'activité sportive dans nos clubs ou dans nos salles de sport soit préservée, je mesure aussi l'impact que l'application temporaire de jauges fixes et l'interdiction de consommation de nourriture ou de boisson dans les équipements sportifs ne manquera pas d'entraîner pour une partie d'entre vous.

Toutefois, pour endiguer la propagation épidémique exceptionnelle à laquelle nous devons faire face, le principal levier est de limiter les grands rassemblements.

Dans nos travaux partagés depuis cet été, nous avons validé des jauges proportionnelles en cas de dégradation mais la situation sanitaire est suffisamment critique (plus de 200.000 contaminations par jour) pour que le Gouvernement décide une mesure d'urgence visant à plafonner ces rassemblements pour une durée de trois semaines. Aussi, depuis le 3 janvier et jusqu'au 24 janvier 2022, les établissements recevant du public à vocation sportive et culturelle sont soumis à une jauge simultanée maximale de 5.000 personnes en plein air et 2.000 personnes à l'intérieur. Je vous saurai gré de veiller à ce que la mise en œuvre de ces jauges dans les enceintes sportives s'accompagne du respect d'une distanciation physique entre les spectateurs qui devront restés masqués. C'est essentiel pour leur sécurité mais aussi pour l'image d'exemplarité que le sport renvoie au pays, notamment lorsqu'il fait l'objet d'une retransmission audiovisuelle. Croyez bien que nos travaux n'auront pas été vains et que je continuerai de porter la voix du monde sportif au sein du Gouvernement à la fois pour préserver la viabilité des petites enceintes pour l'accueil des spectateurs et tenir compte de la spécificité des grandes enceintes.

Dans cette même période, les espaces de vente et/ou de consommation, tels que les buvettes, devront également rester fermés. Seuls les cafés et restaurants pourront continuer à servir boissons et nourriture, uniquement aux personnes assises.

Je veux ici vous assurer que le ministère sera à vos côtés, comme il l'a été pendant toute la crise, pour faire face à ces nouvelles restrictions. Aussi, nous engageons dès à présent des concertations au sein du Gouvernement pour déterminer la meilleure façon de vous aider à traverser cette période que nous espérons la plus courte possible. Une réunion avec mes collègues Bruno Le Maire, Jean-Baptiste Lemoyne et les acteurs du sport est programmée à cet effet mardi 11 janvier 2022.

Outre la mise en place de nouvelles mesures de freinage et l'application stricte des gestes barrières, la solution réside indéniablement dans la vaccination qui reste la seule protection contre des formes graves de la maladie et le meilleur rempart contre la contamination. Le Gouvernement s'appuie en cela sur les avis des autorités scientifiques pour renforcer les défenses immunitaires de chacun en réduisant le délai initial de 5 mois pour recevoir sa dose de rappel à 3 mois.

Enfin, le Gouvernement soumet actuellement au Parlement un projet de loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique, visant en particulier à substituer le pass vaccinal au pass sanitaire. Cette mesure, sous réserve de son adoption par la représentation nationale, entrera en vigueur dès le 15 janvier 2022.

.../...

De facto, l'ensemble des publics de plus de 12 ans fréquentant des équipements sportifs ou participant à des compétitions dans l'espace public sera tenu de présenter un schéma vaccinal complet pour bénéficier d'un passe vaccinal valide et ainsi pouvoir accéder à ces lieux. Cela comprend naturellement les sportifs de haut niveau et les sportifs professionnels.

Je mesure tout à fait les efforts de pédagogie, d'adaptation et de mobilisation extrême dont vous, fédérations, ligues, clubs, collectivités locales et services publics, entreprises, organisations représentatives, mais aussi dirigeants, bénévoles, arbitres et sportifs avez fait preuve depuis le début de la crise sanitaire. Je profite donc de ce courrier pour vous remercier solennellement et chaleureusement pour le rôle crucial que vous avez joué au cours des derniers mois afin d'encourager nos concitoyens à se faire vacciner et être ainsi mieux protégés et de faciliter la continuité de la pratique et du spectacle sportif pour le plus grand nombre.

Nos efforts nous permettent aujourd'hui de préserver une activité sportive sans contrainte dans nos clubs et structures, quelle que soit la discipline et le lieu de pratique. Ils nous permettent aussi de maintenir les compétitions sportives et d'échapper au huis clos total en vigueur chez nombre de nos voisins, même si les nouvelles restrictions constituent un véritable frein, j'en ai parfaitement conscience.

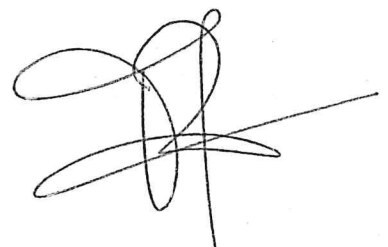
A cet effet, le ministère continuera de vous accompagner de la manière la plus efficace possible dans la compréhension des mesures et leur application.

Naturellement, le Gouvernement reste très attentif à l'évolution de la crise sanitaire et nul ne peut prédire avec certitude l'avenir mais vous pouvez compter sur ma détermination et celle de Jean-Michel BLANQUER pour préserver le sport dans nos associations et structures commerciales qui sont essentielles pour la santé physique et mentale de nos concitoyens, préserver le sport de haut niveau et professionnel pour celles et ceux dont c'est le métier et qui ne peuvent télétravailler mais aussi préserver autant que possible le spectacle sportif pour le bonheur qu'il offre à nos concitoyens et l'économie qu'il génère.

Je vous rappelle ici que le ministère a prolongé la validité du Pass'Sport 2021 jusqu'au 28 février 2022 et que cette allocation sportive est désormais également accessible aux personnes handicapées jusqu'à 30 ans percevant l'AAH au même titre que les familles dont les enfants bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ou l'allocation enfant handicapé. Plus d'un million de jeunes ont déjà utilisé cette réduction pour s'inscrire dans une structure sportive. Il nous faut poursuivre le mouvement pour aller chercher de nouveaux bénéficiaires et les emmener vers les clubs où la pratique sportive se poursuit normalement malgré la crise sanitaire. La reconduction du Pass'Sport en 2022 a été décidée et 100 millions d'euros ont été adoptés en loi de finances. Son déploiement s'effectuera au cours du deuxième trimestre.

Croyez bien que l'ensemble des agents du ministère et moi-même demeurons à vos côtés pour traverser cette période et restons à votre écoute.

Encore bonne année et prenez soin de vous,



Roxana MARACINEANU